

patron en 1863. fois la criptions soutenu croyons l'ation du appeler astiques radicaux, de re- croix faire.

de la pereur ; persia- leurs re- rielles, qu'el- pres les

calme ère, dit conso- zzi que lions ; ne sait appren- tendu erre et mais il rsonne uerre. urs en jour- baissés et aux sse je liciel- la plus- de blabo- g de rex- Nepo- mple rieste es de temps

pro- qui, usse, est pion les il y rial tion me- la que ira emir pte. ris lé- la

en at- ra- no- les es

Defontaine, Desrousseaux et Desaut, membres du conseil général, sont désignés pour faire partie de la commission chargée de procéder au recensement général des communes dans le département de la Seine, des députés au Corps législatif.

La commission se réunira à la préfecture le jeudi 22 mai, à deux heures après-midi, en séance publique, pour procéder aux opérations qui lui sont attribuées.

M. le Ministre de l'Instruction publique, vient de fonder des cours d'agriculture et de culture de légumes, aux Ecoles normales de l'académie de Douai.

Ce nouvel enseignement confié à M. Gressent. En dehors des cours de l'Ecole normale, deux jeudis et deux dimanches sont réservés pour quatre leçons, donnant la substance du cours aux instituteurs primaires.

Le cours de Laon, sera donné en ce qui est de l'histoire en Octobre; ceux de Douai, Amiens et Charleville en novembre et décembre.

Toutes les leçons seront publiques, et que chacun puisse profiter d'un enseignement utile à tous, et qui désormais sera propagé dans les communes de tous instituteurs.

Cours public de

Lundi 24 mai à 8 heures 1/4 du soir.

DE LA LAINE. (Suite.)

Du saint et de la potasse qu'il fournit. Comment le fabricant peut apprécier exactement le déchet de sa laine qu'il achète. Principes constitutifs de la laine; ses propriétés physiques, ses propriétés chimiques. Savon de Coccol. Comment on peut distinguer les filaments de laine, des filaments de coton, de chanvre, de laine et de reconnaître si une étoffe de laine est mélangée de coton. Séparation industrielle de la laine et du coton.

FAITS DIVERS.

On écrit de Rome, 14 mai :

Le pape, dont certains journaux annoncent périodiquement la maladie et même la mort, se porta aussi bien que possible. Avant-hier, il a passé une demi-journée au château pontifical de Castel-Gandolfo, sur le chemin de fer de Rome à Naples; tout à l'heure, il s'est promené à pied dans le Corso, au milieu d'une foule ovationnellement sympathique, qui s'agenouillait pour recevoir sa bénédiction. Demain, anniversaire de sa naissance, il célébrera la messe pour l'Eglise et pour lui.

Pie IX est donc sur le point d'entrer dans sa soixante-dixième année. Des deux cent cinquante-six années qu'il ont précédé, plusieurs ont dépassé cet âge et atteint celui de l'extrême vieillesse, mais très-peu avaient éprouvé, comme lui, une telle santé, une telle énergie, une telle constitution. On promet encore une carrière relativement longue. Les dus de longévité sont d'ailleurs à l'ordre du jour; pour ainsi dire, dans la famille des papes. Ferretti, le pape à deux fois, et cont. l'âme, le comte Gabriel chef de la maison, aura bientôt quatre-vingt-dix ans et jouit d'une santé remarquable. Ce qui prouve que l'état de Pie IX n'est pas exceptionnel. C'est son refus persistant d'aller passer le mois de mai à la campagne et l'activité avec laquelle il s'occupe des travaux préparatoires du conclave.

Nous lisons dans la même lettre :

Plusieurs naufrages du Général Abbaci (événement d'arrives de Livourne. D'après ce qu'ils racontent, le paquebot et le brick norvégien l'Edouard Herdt se sont abîmés sur des rochers qui sont relativement sombres et une mer assez houleuse. Les naufrages du brick n'ont pas été évités.

Le choc a broyé deux des trois barques du paquebot et a percé la cloison extérieure sur une surface de deux ou trois mètres carrés. Aussitôt le capitaine a fait mettre la troisième barque à la mer et a donné ordre à son second de transporter à bord du brick les débris et les dépêches. Cette barque le chaviré, mais plusieurs matelots ont été recueillis. Pendant ce temps, la barque de sauvetage a été même par la chaudière qui s'est égarée pour en éviter un nouveau.

Le paquebot s'est parvenu à lui lancer des amarres au moyen desquelles on pouvait organiser le sauvetage. Mais l'équipage norvégien, aveuglé par la peur, a coupé ces amarres et s'est éloigné à toute vapeur. Il en a été dix heures et demie du matin. Vers 5 heures, la cloison intérieure du paquebot a été brisée par la pression des vagues, l'eau est précipitée par l'ouverture, et que quelques minutes après, le paquebot a sombré au moment même où un autre brick norvégien, l'Embra, apercevant ses signaux de détresse, arrivait à son secours.

L'Embra a recueilli les naufrages qui avaient eu la force de se soutenir sur l'eau, ou l'heureuse chance de trouver une épave à portée de leurs mains. Au nombre des victimes, on compte outre celles que je vous ai nommées dans ma dernière lettre, 23 recues et 6 chevaux destinés à l'armée pontificale. M.

Ferrari, consul du pape à Marseille, était un Génova. Il avait obtenu du cardinal Antonelli un congé d'un mois pour visiter Rome qu'il ne connaissait pas encore. Rien ne confirme les récits de la consulaire de Marseille, soit au nombre des victimes. Enfin ce qu'on a su que tout dernièrement, la mer a englouti une somme d'un million, que quelques-uns disent de 1,500,000 fr. à l'adresse du gouvernement pontifical. Ce qui devait être un envoi de M. Blouin, banquier du Saint-Siège à Paris. Nous verrons maintenant comment le capitaine de l'Edouard Herdt se justifiera.

Un échappé du naufrage du Général Abbaci adresse le récit suivant à l'Espérance de Nantes :

Nous étions partis le jeudi 6 mai, jour de l'Ascension, sur ce navire, en partance pour Gènes et Civita-Vecchia. Il y avait à bord 120 passagers, parmi les quels on comptait à peine dix-neuf pour la légion romaine, dont je faisais partie, et quelques ouvriers pontifical.

Un violent orage, qui se prolongea sur le pont lorsque tout à coup nous vîmes des éclairs par nos vitres et nous entendîmes un instant après un craquement terrible.

Après un instant de l'arrière, et je vis un gros louvoyeur suédois qui était en passant près de nous. Il était le bâtiment qui s'était jeté sur le nôtre et qui avait ouvert tout l'avant.

Au même instant nous enjambâmes des vagues, et nous vîmes de ce navire et d'autres pontés par nos passagers, réveillés en sursaut par le choc de l'ouragan. Nous étions au premier ponton que ce navire avait de graves avaries. Cinq minutes après nos cris se firent entendre de nouveau sur notre bord; c'était celui du monier annonçant que le navire allait couler.

Le cours à la dunette; j'y trouve le capitaine, qui me dit aussi que le navire allait couler bas. Il fait détacher la baleinière et le fait mettre à la mer. Il gagne le navire suédois pour préparer le sauvetage, et peu d'instants après revient sur le bord.

Les passagers s'étaient précipités sur le pont en poussant des cris de détresse. Le naufrage était irrévocable, la mort imminente... et la nuit augmentait l'horreur de notre situation.

Nous avions quatre femmes et un enfant; l'une d'elles, promise à 100,000 fr. à qui s'enfermait. Les hommes de l'équipage s'étaient abîmés avec un canot de sauvetage. On nous enlevait ainsi tout espoir de salut. A cet instant, une nouvelle avarie se fit sentir dans le nouveau ponton. Nous venions d'aborder à notre tour et à toute vitesse le navire suédois, dont nous brisâmes les vitres. Quelques passagers, en chahutant à se faire sur l'autre navire, furent jetés à l'eau et brisés contre les deux bâtiments. Je me débarrassai de mes vêtements et je me tenais prêt à me jeter à la mer; je comptais, bien sûr, que je ne pourrais me sauver. Je me réveillai. Quelques minutes après, nous vîmes avec effroi notre navire aborder pour la troisième fois le bâtiment suédois; c'était ce qui devait me sauver.

Alors nous lancâmes quelques passagers sur le suédois et des cordes pour nous amarrer et passer tous sur ce bateau. Elles ne purent être saisies, nous occupâmes aussitôt côté du navire qui s'écroula. Je me lançai de toutes mes forces et je dus le bonheur de tomber à bord du suédois sans me blesser trop grièvement; j'étais sauvé. Il gagna le large, craignant d'être abordé de nouveau, car il était déjà endommagé. Nous étions donc forcés d'attendre à l'ancre de nos meilleurs compagnons, pour lesquels nous ne pouvions plus rien. Nous nous mîmes aussitôt à pomper, car le navire faisait eau par deux trous. J'avais vainement jeté deux cordes à un jeune sous-lieutenant de la légion nommé Gergoux. Ce pauvre garçon perdit la tête et fut brisé par la machine lorsque je n'eus pu le saisir par la main. Une autre corde fut jetée à un soldat qui ne put la saisir et fut également brisé.

Peu après nous vîmes à l'avant s'écrouler la machine à vapeur et l'arbre du bâtiment projeté sur lui-même; s'engouffrant avec un bruit considérable de vapeur.

Nous tombâmes à genoux, et mes prières et supplications au ciel pour tous ces naufrages.

Le navire a coulé à cinq heures moins un quart. L'agonie de ces malheureux avait duré deux heures et demie.

Aussitôt que nous dénichâmes nos canots et nous nous mîmes à la recherche des naufrages. Deux hommes dans chaque canot ont tenté de se sauver, ce qui est possible pour un canot de cette dimension.

Nous perdâmes le reste de la nuit aux pontons. Le navire qui nous avait aperçus se trouva prêt à nous porter secours. A huit heures, nous abordâmes dans le port de Livourne.

Sur 120 passagers, on n'en comptait plus que 20.

Le Progrès de l'Eure rappelle le trait suivant de la vie de Dupont (de l'Eure) :

C'était en 1830. M. Dupont (de l'Eure), étant aux instances de Louis-Philippe, venait d'accepter le portefeuille de ministre de la Justice.

— 25,000 fr., monsieur le ministre. — Pourquoi donc faire ? — Monsieur le ministre, répondit le caissier, c'est pour vos frais d'installation.

C'est inutile, dit M. Dupont, je trouve l'hôtel de la chancellerie parfaitement approvisionné comme il est. Remportez cela.

Et le caissier remporta la somme. Le lendemain, le roi, ayant appris cette conduite, en fit un reproche à M. Dupont (de l'Eure).

— M. Dupont, lui dit-il, ceci est plus que de l'honnêteté, c'est un luxe de désintéressement.

— Non, Sire; répondit simplement M. Dupont; c'est de la probité voilà tout.

Louis-Philippe avait peut-être raison; — c'était du luxe qui fut toujours rare et qui est même complètement inconnu de nos jours, où l'on a poussé cependant le luxe si loin.

Par le temps qui court, on tant de nos grands hommes d'Etat se jettent si avidement sur les traitements et les dotations, et où les veuves de millionnaires faméliques demandent et obtiennent des pensions de 20,000 fr., on ne saurait trop rappeler le souvenir de pareils faits de désintéressement.

— Hommes sans convictions politiques; sans conscience et sans volonté, sans fidélité et sans opinions, apprenez de M. Paul de Cassagnac ce que c'est que d'être fidèle et convaincu à la mode du Pays.

— Les changements ministériels, les événements glisseront sur nous sans nous enlever.

— Quand nous avons une opinion et une conviction, nous nous enveloppons dedans, comme dans la robe de Nessus, et pour la quitter, il faudrait avec l'étoffe enlever des morceaux de chair.

— Spectacle horrible ! — Le 6^e circonscription du Pas-de-Calais a pour candidat officiel M. Mathieu. C'est le même qui, dans une séance du conseil général, disait :

— L'agriculture, l'industrie et le commerce, ces trois sœurs... — A quoi un auditeur répondait :

— Caedon, monsieur Mathieu l'y a un petit frère !

— On lit dans l'Osserratore romano, du 14 :

« Ce matin, à neuf heures et demie, au théâtre Valle, où depuis quelque temps on fait des réparations, est arrivé un terrible accident. On avait jeté un pont qui servait pour les décorations. Malheureusement, la solidité de ce pont n'ava pas été suffisante et s'est effondré. Les peintres de Marchisio, Ca'grossi travaillaient déjà depuis quelque temps sur le pont, lorsque survint l'accident, chef des peintres. A peine eut-il mis le pied sur le pont, qu'il s'écroula précipitant les trois artistes. Ils ont été relevés blessés; transportés à l'hôpital de la Consolation, où des soins leur ont été prodigués, de Marchisio et Leonelli n'ont pas tardé à expirer. Ca'grossi seul est survivant, mais son état inspire de vives inquiétudes.

— Une tentative de meurtre accomplie par cinq individus vient d'avoir lieu à Paris dans les circonstances qui suivent :

La nuit dernière, vers dix heures et demie, une foule de soldats explorait la rue de Flandre. Les agents remarquèrent un rassemblement d'individus paraissant se battre, et qui en les voyant, se dispersèrent immédiatement.

Environ 200 mètres plus loin, un marchand de vin, le sieur B..., accourut en disant qu'il venait de faire entrer chez lui un homme qui avait reçu cinq coups de couteau-poignard, et qui allait sans doute succomber.

Les agents trouvèrent en effet le blessé affaibli sur le sol. C'était le sieur D..., âgé de trente-six ans.

Des que les agents s'étaient éloignés, les cinq individus, se réunissant de nouveau, avaient couru sur lui et chacun d'eux lui avait porté un coup de couteau, jusqu'à ce qu'il tombât sans mouvement. Alors, le voyant sans doute mort, ils s'étaient enfuis.

Après avoir reçu les premiers secours, le blessé a été transporté à l'hôpital Lariboisière.

A la suite des recherches faites par M. Saguez, commissaire du quartier, les cinq agresseurs ont été arrêtés.

— On lit dans le Journal de la Merne : « Depuis quelques jours, un étranger, qui se faisait passer pour marchand de vins, parcourait les vallées de la Meuse et de la Marne, en se livrant à des travaux topographiques.

Appelé pour expliquer le but de ces explorations devant le commandant de la gendarmerie de la Merne, cet étranger a déclaré s'appeler le comte de Haeseler et être officier d'artillerie dans l'armée prussienne. Un passeport délivré à Berlin, et dont il eut pour lui, lui attribuait, en effet, ces qualités. Il n'a d'ailleurs pas nie qu'il eût levé des plans sur différents points, mais il a prétendu qu'ayant obtenu un congé, il visitait, pour son instruction personnelle et sans aucune mission particulière, le terrain où se sont rencontrés les armées prussiennes et françaises.

Le commandant de la gendarmerie a fait justement observer à cet officier prussien qu'il était, il est vrai, porteur d'un libre de voyage en France, mais non de se livrer à des travaux de topographie dont le caractère est essentiellement militaire, et que l'autorité serait entièrement dans son droit en procédant à son

arrestation; que cependant on voulait bien ne pas l'inquiéter, à la condition qu'il s'engageait, dans son propre intérêt, à ne plus recommencer.

— M. Haeseler s'empressa alors de remercier M. le commandant Blondel de la forme courtoise de ses observations et déclara qu'il allait partir le soir même pour Paris, d'où il comptait rentrer en Prusse en passant par le camp de Châlons.

— Un drame mystérieux et plein d'incidents les plus émouvants s'est passé il y a quelques jours, dit le Moniteur, dans un pays voisin, non loin de la frontière française.

Deux dames du monde élégant, qui passent la saison hivernale dans les stations du littoral méditerranéen, gravissaient, samedi dernier, vers six heures du matin, les gorges des Alpes qui ondulent vers la mer, à quelques kilomètres de Vintimiglia.

Parvenues au sommet de la colline, sur le plateau de laquelle se dressent les ruines d'un château romain, elles arrêtèrent deux paysannes et les engagèrent, moyennant une rémunération, à leur servir de témoins dans une opération très-importante, dirent-elles, qu'elles allaient accomplir.

Les deux paysannes acceptèrent sans se préoccuper de l'acte qui allait se passer sous leurs yeux.

Les deux dames mesurèrent le terrain par enjambées.

L'une s'adossa aux ruines du château d'Appius, l'autre se plaça en face.

Il y avait entre elles la distance de vingt pas.

Puis chacune de ces deux amazones tira sa pistolet caché sous le manteau qu'elle portait.

A la vue de ces armes, les témoins effrayés jetèrent un cri perçant et s'avancèrent les bras suppliants, pour arrêter les combattantes.

Malgré deux coups de feu partaient instantanément, faisant retentir de leur détonation les gorges silencieuses des montagnes.

Les malheureuses paysannes tombaient foudroyées, tandis que les deux rivales riaient aux éclats en voyant leurs témoins étendus la face contre terre et criant grâce !

Puis les champions rechargèrent les pistolets et se placèrent à quinze pas l'une de l'autre.

Une seconde explosion alla avoir lieu quand apparut, derrière le mur du vieux château, un troisième témoin.

C'était un prêtre.

Alors par la détonation, le saint homme avait précipitamment quitté le presbytère voisin, provoquant quelque funeste événement.

Il fit entendre des paroles de paix, reconcilia les deux rivales et les conduisit à l'église du hameau, où toutes deux se confessèrent et reçurent la communion du bon prêtre.

Tel est le récit abrégé de cette romanesque aventure qui a eu, dit-on, pour cause, un accès de jalousie d'amour dont l'objet était un cavalier français que nos deux héroïnes se disputaient depuis bien longtemps et pour la possession exclusive duquel deux soufflets avaient été échangés sur une promenade de la ville de S. R. station d'hiver.

— M. Dariu, ancien rédacteur d'un grand journal où il traitait la question financière et depuis boursier émérite, a pris le chemin de fer du Nord laissant à Paris près d'un million de dettes, mais ne possédant plus, dit le Figaro, que deux louis à peine.

— On lit dans le Figaro : « Décidément, le vol passe à l'état d'institution parmi certaines élégances.

« Mme X... entre, avant-hier, à Paris, dans un magasin de dentelles des plus connus, et demanda à choisir une garniture de valenciennne.

« Les dessins qu'on présente à notre lionne, lui paraissent trop lourds, trop légers, si bien qu'elle part sans rien acheter... mais non sans rien emporter.

« Du coin de l'œil, un vigilant commis l'avait vu glisser fort droitement sous son waterproof une pièce de dentelle.

« A peine de retour chez elle, Mme X... voit arriver un commis porteur d'un petit paquet, qu'accompagnait une lettre ainsi conçue :

« Madame, « Je crains que les 15 mètres de dentelle que vous avez choisis aujourd'hui, dans mon magasin, soient insuffisants pour garnir votre robe, et je prends la liberté de vous envoyer une seconde pièce du même dessin.

« Veuillez, je vous prie, me faire savoir si vous l'acceptez.

« (Signature du maître de Magasin.) « Inutile de vous dire que Mme X... accepta et paya, heureuse d'avoir eu affaire à un homme d'esprit.

ANNONCES

Etude de M. BUTHOIT, notaire à Roubaix rue-du-Pays.

Lundi 7 juin, à trois heures de relevée, M. Durnorr, procureur, en son étude à la vente publique au plus offrant de :

ROUBAIX Rue de Lannoy, 155

GRANDE MAISON

à usage d'estaminet avec 6 ares 12 centiares de fonds, cour et jardin

occupée par M. François Muller qui a le droit d'en jouir jusqu'au 1^{er} Novembre 1871.

Cette propriété a un front de 15 mètres et une profondeur de 40 mètres, à vendre pour sortir d'indivision. 8808

Etude de Me DUTLOIT, notaire à Roubaix 4^e Estaminet, (Belgique)

MAISON

et 26 ARES 58 CENTIARES de fonds, labour et verger

à vendre pour sortir d'indivision. 8808

Etude de Me DUTLOIT, notaire à Roubaix 4^e Estaminet, (Belgique)

Maisons, Ouvroirs

et 50 ares 73 centiares de fonds, verger et labour

Le tout à front du pavé de Wattrelos à Estaminet et à proximité du pavé de Wattrelos à Dottignies.

A VENDRE

en totalité ou par lots. Le Jeudi 3 juin à 3 heures de relevée, ledit notaire Duthoit procédera à Wattrelos en la salle de la mairie, à la vente publique au plus offrant des biens. 8821

Etude de Me COTTIGNY, notaire à Roubaix Ville de Roubaix

ue d'Espagne, (autrefois rue des parvenues) nos 25, 27, 29 et 31.

4 MAISONS

avec fonds, cours et petits jardins A VENDRE pour en jouir de suite.

L'an 1869, le Jeudi 31 Mai, à 3 heures de relevée, Me Cottigny procédera publiquement en son étude, à la vente en une seule adjudication qui sera définitive dudit bien. 8824

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Vente d'immeubles

L'an 1869, le Jeudi 27 mai, à 4 heures de relevée, Me Valenducq, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication des biens ci après :

ROUBAIX, section du Pils. Quartier Beaurepaire, rue numéro 8.

PROPRIÉTÉ

nouvellement bâtie

comprendant : deux maisons à étage, séparées par une grande porte à usage d'une de cabaret et l'autre de rotier, grand bâtiment dans le fond à usage de fonderie et 6 ares 37 centiares de fonds et terrain.

UN TERRAIN

de la contenance de 2 ares 60 centiares, propre à bâtir.

L'an 1869, le jeudi 17 juin, à 2 heures de relevée, Me VALENDUCQ procédera en son étude à l'adjudication de :

Ville de Lannoy, rue royale, 32

une Grande Maison

à usage de commerce, occupée par Deguquier

L'an 1869, le jeudi 21 juin, à 3 heures de relevée, Me Valenducq procédera en la salle de la mairie de Willems, à la vente publique de :

DEUX MAISONS

et 35 ares 14 centiares de fonds et terrain situés à Willems, près de la place. 8830

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Capitaux à placer

à 4 1/2 et 5 p. 0/0 moyennant sûretés hypothécaires. 8823